

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

### Sommaire

Introduction – Contexte – Priorités budget 2019

1 – Budget principal

1-1 – Section de fonctionnement

1-2 – Section d'investissement

### **Introduction – Contexte – Priorités budget 2018**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année 2019.

L'année 2019 prévoit des contraintes de différentes natures sur le plan local l'élaboration du projet de réhabilitation de l'Estaplou en une Maison d'Assistants Maternelles, un Relais Petite Enfance, une médiathèque et une salle intergénérationnelle avec pour objectif le maintien voire l'augmentation des effectifs à l'école, la continuité des travaux d'accessibilité à la mairie, la prise en compte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en Préfecture en septembre 2015 (réhabilitation du foyer rural).

Le budget 2019 a donc pour priorités

En fonctionnement :

- limiter les dépenses liées aux charges à caractère général
- soutenir les associations présentes sur le territoire communal

En investissement :

La réhabilitation de l'Estaplou en une Maison d'Assistants Maternelles, un Relais Petite Enfance, une médiathèque et une salle intergénérationnelle avec pour objectif le maintien voire l'augmentation des effectifs à l'école

- Réhabiliter et mettre en accessibilité le foyer rural
- Changer le tracteur actuel pour un modèle plus récent

### **1 – Budget principal**

Le budget 2019 a été voté le **28 mars 2019** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1-1 – Section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement

La prévision des recettes de fonctionnement s'élèvent 702 217.46€

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2019
013 – Atténuation de charges	47 000
70 – Produits des services	25 100
73 – Impôts et taxes	328 894.64
74 – Dotations et participations	180 591
75 – Autres produits de gestion courante	32 000
76 – Produits financiers	10
042 – Opérations d'ordre	5 000.00
002 – Résultat antérieur	78 496.72
<b>TOTAUX</b>	<b>702 217.46</b>

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel lié à la mise à disposition d'un agent au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, et suite aux arrêts maladie

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire, le paiement effectué par les familles, la commune de Laroquevieille dans le cadre du transport scolaire et le remboursement par la commune de Girgols dans le cadre du déneigement de la commune, les remboursements par d'autres redevables.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF, les concessions dans les cimetières et la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2019, les taux des impôts locaux ont été augmentés

Taxe d'habitation : 9.97%

Taxe sur le foncier Bâti : 16.22%

Taxe sur le foncier non bâti : 76.91%

D'autres postes importants de la recette sont : La taxe sur les pylônes électriques, l'attribution de compensation – reversement effectué par la CABA au profit de la commune de Marmanhac et la taxe additionnel sur les droit de mutation.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État.  
Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logements communaux et du foyer rural).

Chapitre 76 : Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

Chapitre 042 : Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux travaux en régie.

- Les dépenses de fonctionnement

La prévision des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 702 215.46€. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2019
011 – Charges à caractère général	187 775
012 – Charges de personnel	256 450
65 – Autres charges de gestion courante	77 690
66 – Charges financières	11 240
67 – Charges exceptionnelles	74 970.50
022 – Dépenses imprévues	5 000.00
042 – Opérations d'ordre	3 879.36
023 – Virement à la section d'investissement	85 210.60
<b>TOTAUX</b>	<b>702 215.46</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, le transport scolaire....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

Agents titulaires : Catégorie B = 2 agents dont 1 mise à disposition du CSIVA

Catégorie C = 5 dont 2 à temps complet

Agents contractuels : Catégorie B = 1 agent

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus et 200€ de frais de mission
- Aux participations pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, à la FREDON Auvergne, CLIC, frais de scolarité pour les communes d'Aurillac et Saint Cernin, CAUE du Cantal, Structure multi accueil de Naucelles
- A la subvention versée au CCAS
- Aux subventions versées aux associations
- 

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend la subvention au budget lotissement, car le prix des lots a été revu à la baisse.

Chapitre 022 : Il s'agit des dépenses imprévues. Ce montant ne doit pas excéder 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Chapitre 042 : Il s'agit des amortissements.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'une épargne de 85 210.60€ qui a pu être dégagée et qui constitue une source de financement pour la section d'investissement.

1-2 Section d'investissement

- Les recettes d'investissement

La prévision des recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 248 215.34€  
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2019
Recettes restant à réaliser	43 399.00
13 – Subventions d'investissement	509 237
16 – Emprunts	514 023.04
165 – Caution	300
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement	16 500
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	75 666.34
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	3 879.36
021 – Virement de la section de fonctionnement	85 210.60
<b>TOTAUX</b>	<b>1 248 215.34</b>

Chapitre 001 – C'est l'excédent d'investissement qui a été généré en 2018 et qui est reporté sur l'année 2019.

Les recettes restant à réaliser comprennent les soldes de la DETR et du Fonds Cantal Solidaire (F.C.S.) pour l'accessibilité de la mairie et de l'école.

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions prévues comme suit :

- Réhabilitation de l'Estaplou (F.C.S. + Fonds Cantal innovation + DETR + Contrat ambition région + FEADER)
- DETR + F.C.S Foyer

Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget.

Chapitre 10 : Est constitué du remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de 85 210.60€ constituant une source de financement pour la section d'investissement ayant pu être dégagé en fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales. Il s'agit de frais d'études au 2031 mandatés en 2014. Il convient d'apurer ces frais car les études ont été suivies d'une réalisation.

- Les dépenses d'investissement

La prévision des dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 248 215.34€

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2018
Dépenses engagées non mandatées	68 879
21 – Immobilisations corporelles sauf opérations	80 700
23 – Immobilisations en cours sauf opérations	18 000
Opération 21 - Voirie	10 500
Opération 28 – Réseau électrique	1 000
Opération 32 – Accessibilité	30 000.00
Opération 34 – Estaplou	643 200.00
Opération 35 – Foyer rural	300 000.00
16 - Emprunts	40 750.00
040 – Opérations d'ordre	5 000.00
001 – Solde d'exécution section d'investissement	50 186.34
<b>TOTAUX</b>	<b>1 248 215.34</b>

Les dépenses engagées et non mandatées en 2018 sont reprises au budget 2019, sans pour autant être revotées. Elles correspondent à des travaux de voirie, aux travaux liés à l'accessibilité de la mairie et de l'école, au cimetière, et au réseau électrique.

Chapitre 21 – Sauf opérations correspond au projet de numérotation des habitations dans la commune ainsi que l'achat de matériel.

Chapitre 23 – Sauf opérations correspond aux travaux dans les bâtiments communaux.

Opération 11 – Cimetière correspond aux travaux liés à son accès.

Opération 28 – Réseau électrique, correspond au renouvellement des lampes à vapeur de mercure Tranche 2, l'enfouissement du réseau téléphonique dans la rue du 19 mars 1962 et à l'éclairage public suite au renforcement Basse tension dans la rue du 19 mars 1962 et aux travaux liés à l'économie d'énergie.

Opération 32 – Accessibilité correspond à la fin des travaux à la mairie

Opération 34 – Estaplou, projet phare de 2019 pour la municipalité car il s'agit de la réhabilitation de l'ancien hôtel.

Opération 35 – Foyer rural correspond aux travaux de mise en accessibilité.

Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 040 – Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux travaux en régie.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales. Il s'agit de frais d'études au 2031 mandatés en 2014. Il convient d'apurer ces frais car les études ont été suivies d'une réalisation.